Gmail [redacted]

Votre Rémunération 2019 - Forfait Structure ou Forfait Aide à l'Informatisation

1 message

Assurance Maladie Marne <infos@newsletter-cpam51.fr> 11 octobre 2019 à 08:41
À : "dr.[redacted]>

Si vous ne pouvez pas lire ce message, consultez notre version en ligne

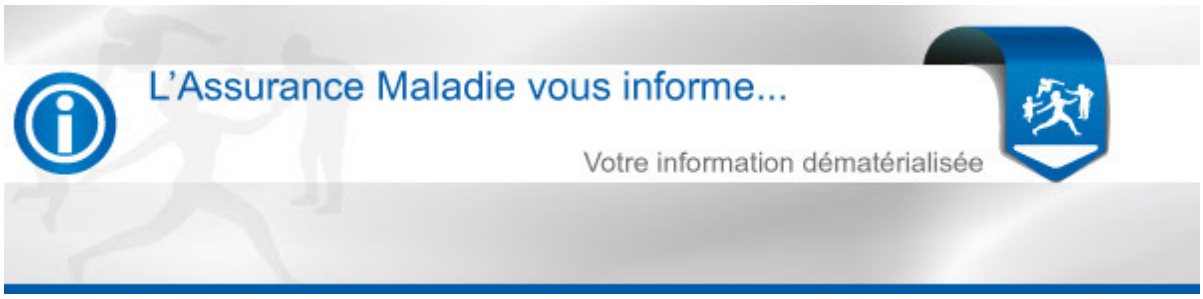

Votre Rémunération 2019
Forfait Structure ou Forfait Aide à l'Informatisation

Docteur, Madame, Monsieur,

Pour bénéficier du forfait structure 2019 (ou « aide à l'informatisation »), vous devez disposer d'un logiciel métier avec aide à la prescription (LAP) certifié par la HAS, **compatible DMP.**

Concernant cette notion de « compatibilité DMP » pour le forfait 2019, **nous vous recommandons de réaliser au moins une action de création, de consultation ou d'alimentation d'un DMP d'un patient (ou du vôtre) à partir de votre logiciel métier ou via un connecteur.**

En effet, le sous-indicateur relatif à la compatibilité DMP sera automatiquement alimenté à partir des traces issues du système d'information du DMP.

L'équipe des Conseiller Informatique Services est à votre disposition pour répondre à vos questions au 03.26.61.23.38.

Cordialement,
Votre Conseiller Informatique Service

Si vous avez bénéficié du pré-remplissage de cet indicateur, aucun justificatif complémentaire ne doit être produit lors de la phase annuelle de saisie des indicateurs déclaratifs du forfait structure.

Vous devrez simplement vérifier les informations pré-renseignées dans l'espace dédié d'AmeliPro au moment de la saisie des indicateurs et procéder, le cas échéant, aux corrections nécessaires et à la fourniture de pièces justificatives permettant de prendre en compte les modifications apportées.

Les justificatifs présentés doivent permettre d'identifier : l'éditeur du logiciel, le nom du logiciel, la date de son acquisition et de sa certification par la HAS, de même que sa DMP compatibilité.
Les justificatifs d'achat (factures ou bons de commande émis) ou attestation de l'éditeur sont recevables.

***Concernant la liste des logiciels LAP**, vous pouvez consulter le lien ci-dessous afin de vous assurer de la conformité de votre logiciel*

LISTE DES LOGICIELS LAP

Pour être sûr(e) de recevoir nos newsletters, ajoutez "infos@newsletter-cpam51.fr" à votre carnet d'adresses.

Retrouvez-nous sur :

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leurs limitations. Le droit d'opposition s'applique, sauf à ce que l'organisme justifie d'un motif légitime et impérieux comme un fondement légal obligeant leurs traitements. Ces droits sont pris en compte sur demande écrite adressée au Directeur ou au Délégué à la Protection des Données de la CPAM de la Marne 14 rue du Ruisselet 51086 Reims cedex.

Pour vous désabonner cliquez ici